

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 juillet 2017 à 20h00 à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Site concerné :**

890, route 153

zone 72-Ca

**Nature et effets:**

- La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 6 102 736 du cadastre du Québec en ayant 1 mètre de la limite arrière, soit une dérogation de 4 mètres.
- Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 29 mai 2017.

Me Julie Marchand,  
Greffière